

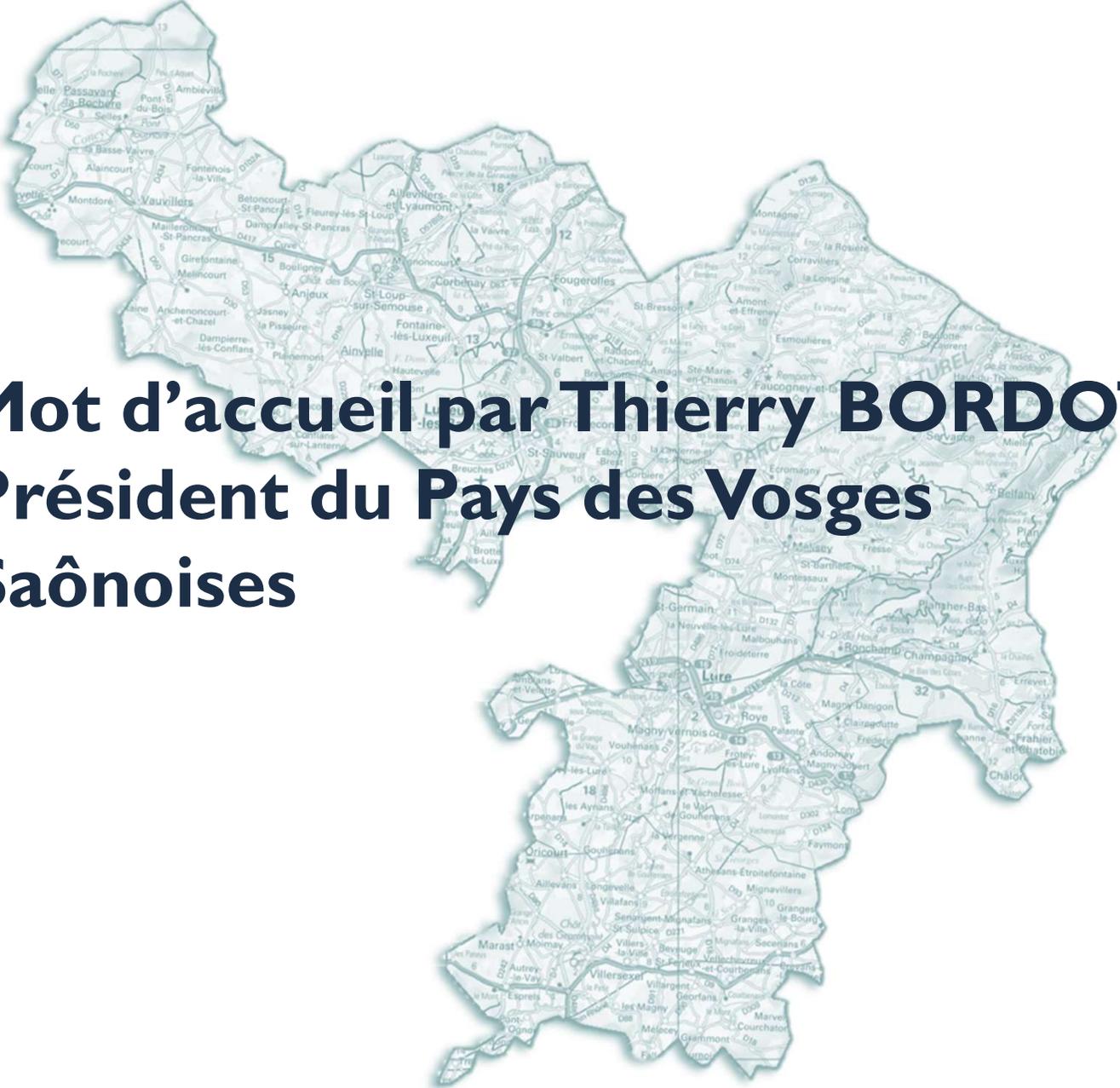
Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises



FORUM DE LANCEMENT

27 mars 2017





■ **Mot d'accueil par Thierry BORDOT,
Président du Pays des Vosges
Saônoises**

Elaboration du SCOT du Pays des Vosges Saônoises

3



**L'équipe et
ses références**

Lot I : élaboration du SCOT

Notre organisation pour la mission

■ Les principaux intervenants



**Philippe
PLANTAGENEST**
Stratégie territoriale,
projet de territoire,
prospective

**Véronique
BISSON**
Aménagement de
l'espace,
juridique

**Mathieu
BESNIER**
Démographie,
habitat, équipements
et services

**Didier
DELZOR**
Intégration
environnementale
Liens avec le lot 2

**Nicolaye
LAMY**
Economie,
Commerce
ZAE

+ Experts :

Urbanisme, paysage, agriculture et forêt, foncier, patrimoine, transports et déplacements, NTIC, SIG et cartographie

Les références de l'équipe



Une grande
expérience des
SCOT

Une expérience
confirmée dans
les SCOT
ruraux...

- Le SCOT du Grand Saumurois (Maine-et-Loire)
- Le SCOT de Chartres Métropole (Eure-et-Loir)
- Le SCOT du Nord Pays d'Auge (Deauville, Calvados)
- Le SCOT du Pays du Cotentin (Manche)
- Le SCOT du Pays Saint-Lois (Manche)
- Le SCOT du Pays Dieppois-Terroir de Caux (76)
- Le SCOT du Pays du Montreuillois (Pas-de-Calais/ Le Touquet)
- Le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise (Moselle)
- Le SCOT Ouest Plaine de France (Val d'Oise)
- Le SCOT du Pays de St.-Malo (Ile-et-Vilaine)
- Le SCOT du SIEVO (Est du Val d'Oise-Roissy)
- Le SCOT de la CC Arc Bretagne (Morbihan)
- Le SCOT du Grand Douaisis (Nord)
- Le SCOT du BUCOPA (Ambérieu, Ain)
- Le SCOT du Pays d'Epernay (Champagne-Marne)
- Le SCOT de Flandre Intérieure (Nord)
- Le SCOT de Vannes-Agglo (Morbihan)
- Le SCOT du Pays d'Auray (Morbihan)
- Le SCOT du Bocage Vendéen (Vendée)
- Le SCOT du Pays de Quimperlé (Finistère)
- Le SCOT de la Boucle de la Seine (Yvelines)
- Le SCOT du Pays de Saint-Quentin (Aisne)
- Le SCOT de la Plaine de Versailles (Yvelines)
- Le SCOT de la Région d'Arras (Pas-de-Calais)
- Le SCOT du Pays des Mauges (Maine-et-Loire)
- Le SCOT de Nemours-Gâtinais (Seine et Marne)
- Le SCOT de la Saintonge Romane (Charente-Maritime)
- Le SCOT du Pays Vallée de la Sarthe
- Le SCOT du Vignoble Nantais (Clisson- Loire-Atlantique)
- Le SCOT de Cap Atlantique (La Baule - Loire Atlantique)
- Le SCOT de Fontainebleau et sa Région (Seine et Marne)
- Le SCOT du Pays de Coulommiers (Seine et Marne-Ile de France)

Lot 2 : Volet Environnemental du SCOT

Notre organisation pour la mission

■ Les principaux intervenants



Claude
MAURY
Ecologie, agronomie,
sylviculture

Gabriel
GUTFREUND
Milieu physique,
Risques

Lisa
SALMON
Trame verte et
bleue

Anne
PETITJEAN
Evaluation
environnementale

+ Experts :

Ecologie, agriculture et forêt, zones humides, inventaires faune-flore, Natura 2000, SIG et cartographie

Les références de l'équipe



Une grande
expérience des
études
environnement
des SCOT

Dont plusieurs
SCOT
ruraux...

- Le SCOT Nord 54 (Meurthe-et-Moselle)
- Le SCOT du Val de Rosselle (Moselle)
- Le SCOT du Pays Barrois (Meuse)
- Le SCOT Colmar-Rhin-Vosges (Haut-Rhin)
- Le SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon (Haut-Rhin)
- Le SCOT du Pays de Saint Louis – 3 frontières (Haut-Rhin)
- Le SCOT de l'agglomération rémoise (Marne)
- Le SCOT de Vesoul - Val de Saône (Haute-Saône)
- Le SCOT du Pays de Langres (Haute-Marne)
- Le SCOT du Pays Chaumont (Haute-Marne)



**Un premier
regard sur
l'évolution du
territoire...**

L'élaboration du SCOT : dans quel cadre ?

- L'élaboration s'insère dans un ensemble fourni de documents, schémas, études et politiques développées (réalisées ou en cours) par le PETR, les EPCI et les organismes partenaires et notamment le pré-diagnostic, le projet de territoire et la Charte de développement, le PCET, les travaux de l'AUTB, les travaux du PNR, les projections de l'INSEE, les études thématiques, mais également les travaux parallèles (notamment les PLU des EPCI et communes, etc...).
- La réalisation du SCOT devra intégrer l'ensemble de ces matériaux pour parvenir à une **compréhension commune** du fonctionnement du territoire, puis à des **objectifs stratégiques communs** à toutes les communautés et à toutes les communes...

Les enjeux du territoire

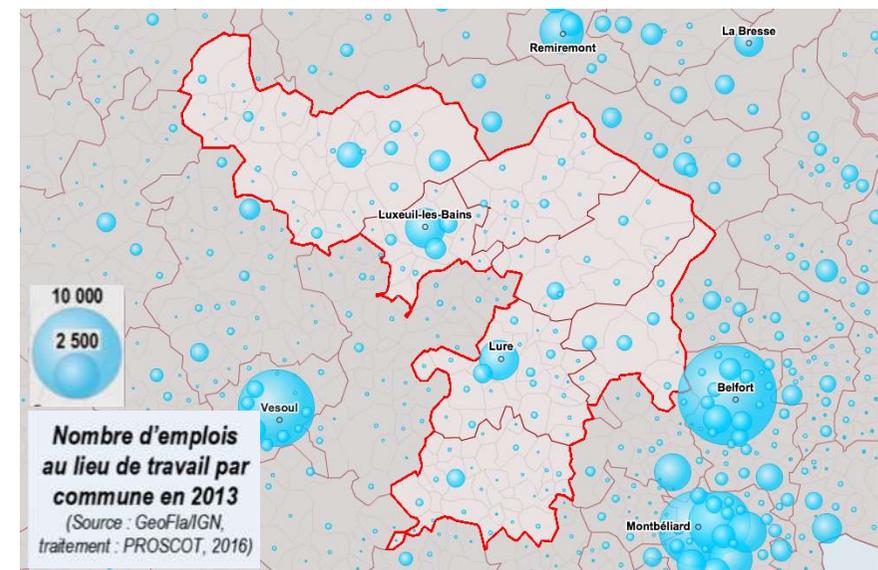
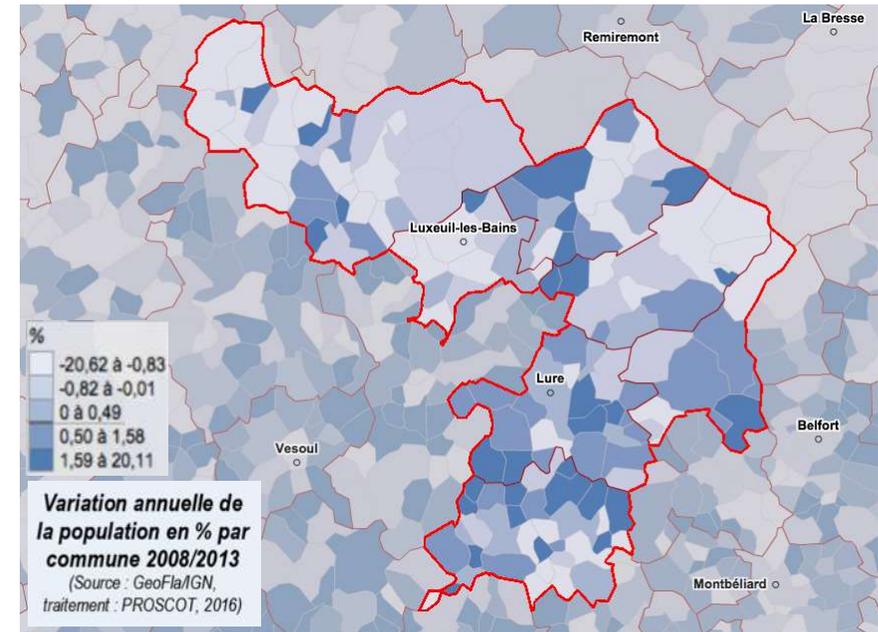
Le territoire du SCOT a fait l'objet, tout récemment, d'une réflexion et de la réalisation d'un pré-diagnostic par l'équipe technique du PETR : ce pré-diagnostic décrit les mutations en cours, notamment sur le plan démographique et économique:

- D'une part, une rétractation industrielle, caractéristique des territoires d'industrie rurale, et qui recèle une double origine à la fois structurelle et de long terme, et conjoncturelle liée à la crise ;
- D'autre part, un début de périurbanisation à partir des aires urbaines de Vesoul et Belfort/Montbéliard, également caractéristique des territoires ruraux, et qui aboutit à un développement résidentiel ciblé.

Les enjeux du territoire

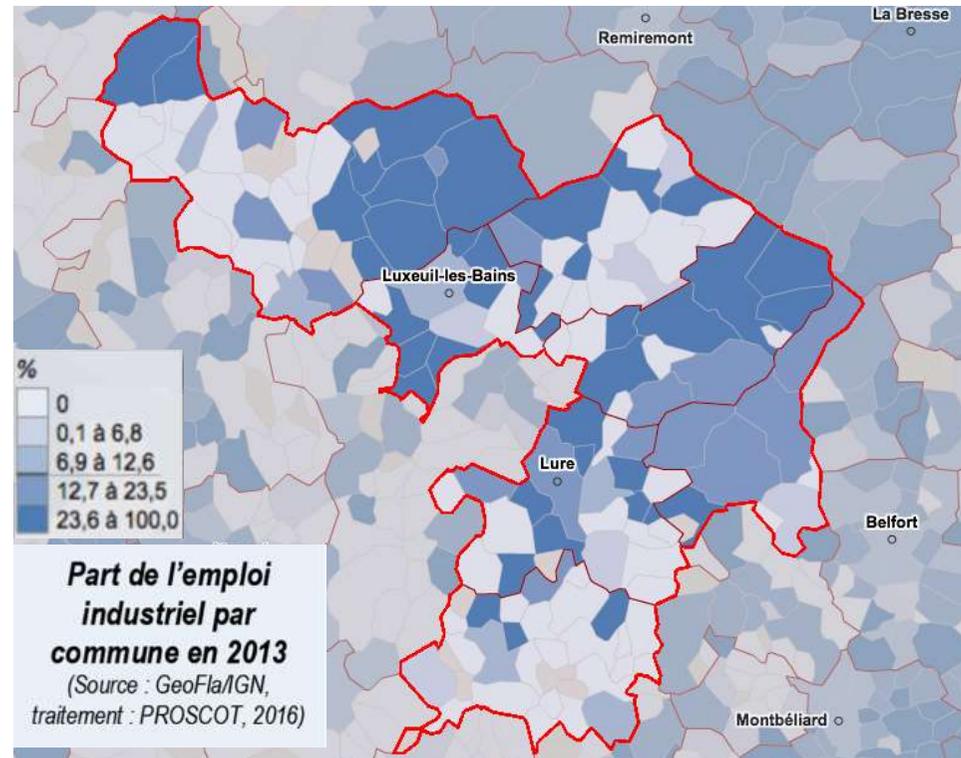


- Les secteurs où l'emploi industriel était le plus fort, au nord, sont ceux où le développement résidentiel a été le plus faible avec un départ des jeunes et un vieillissement de la population.
- La situation est inverse dans le sud, avec une économie plus tertiairisée qui résiste mieux à la crise, et un apport de population depuis les agglomérations voisines qui limite le vieillissement.



Les enjeux du territoire

- Ces évolutions tendent à modifier la « tonalité » industrielle du territoire et à accuser ses disparités internes.
- Mais le niveau des dynamiques en cours (par ex. : une moyenne annuelle + 0,02 % pour le taux d'évolution annuel de la population...) limite l'ampleur de ces changements, qui n'apparaissent donc pas comme irréversibles...



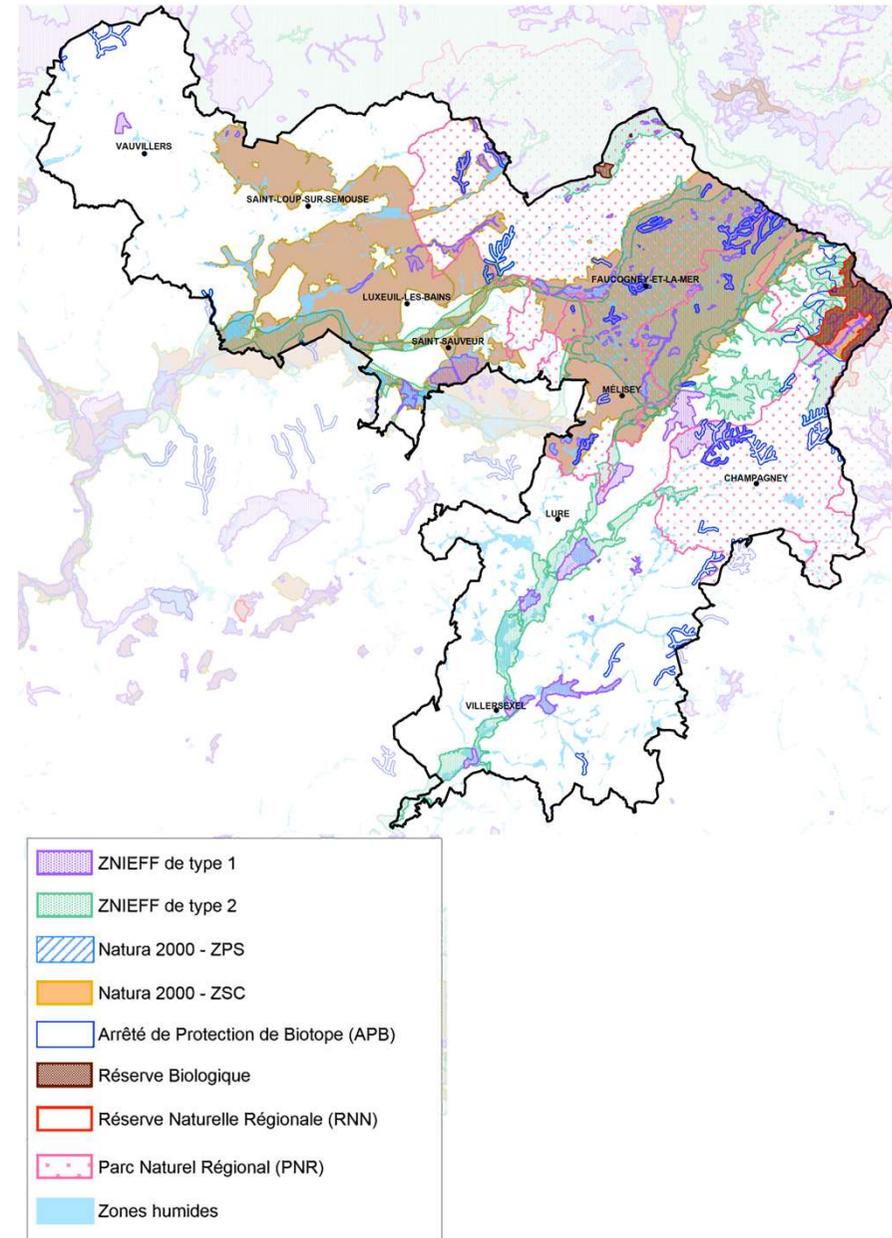
Les enjeux du territoire

- **Une grande diversité de milieux naturels remarquables** : vallées de la Saône et de l'Ognon, pelouses calcaires, zones humides ponctuelles, tourbières, grottes...

Une partie du territoire dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Quatre zones Natura 2000, la réserve nationale des Ballons Comtois, une centaine de ZNIEFF...

Un patrimoine naturel à valoriser notamment par un développement du tourisme vert





**Les enjeux de
l'élaboration**

Les points d'attention de l'élaboration

Dans un contexte économique et budgétaire difficile, le SCOT doit être un véritable « guide pour l'action », et servir à développer les projets, les actions du territoire dans une perspective pratique et concrète, avec un accent mis sur :



Les réponses possibles du SCOT

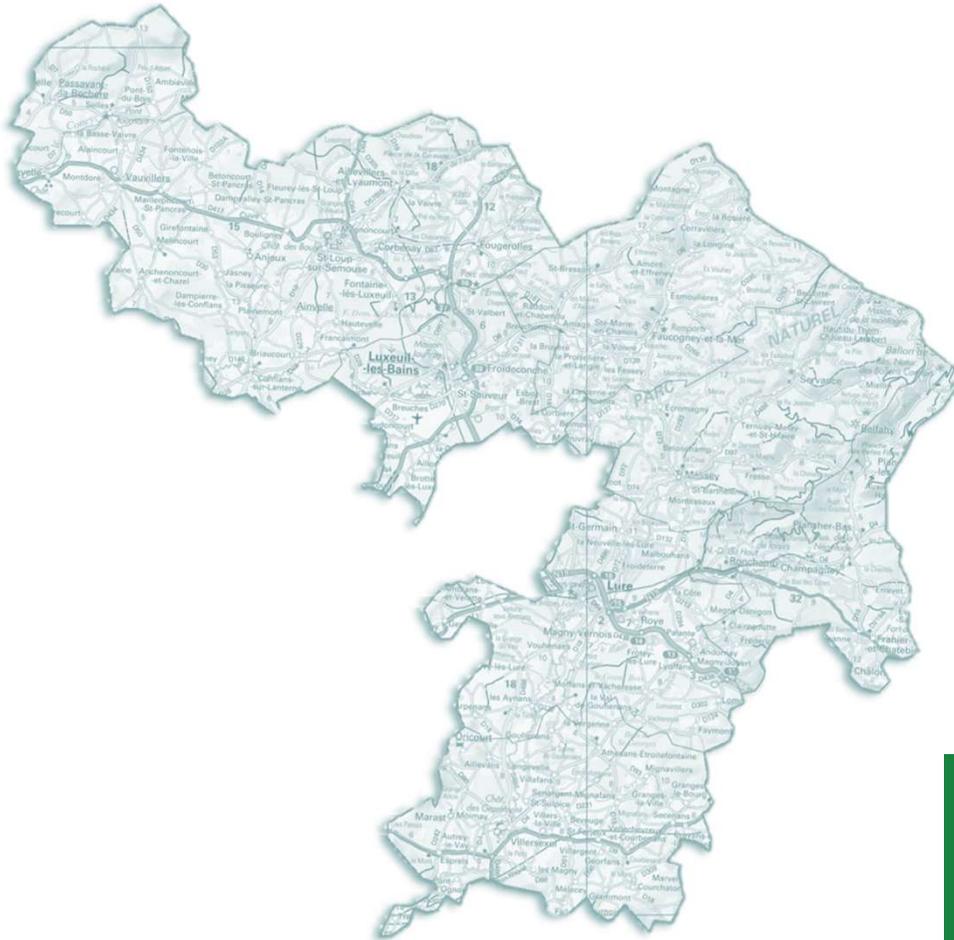
- **L'attractivité** peut être soutenue dans un SCOT par une politique de qualité urbaine (revitalisation des villes et des bourgs et notamment de leurs centres), des constructions résidentielles, de l'aménagement économique et commercial, etc...
- **L'équilibre** peut être atteint au travers d'une politique de transports et de déplacements, d'équipements et de services, et une définition de l'architecture future du territoire au travers de ses polarités et de leur vocation.
- **Le cadre de vie** peut être traité dans un SCOT au travers de sa politique environnementale (et notamment la trame verte et bleue, la préservation des ressources naturelles), de ses objectifs énergétiques, de son projet agricole et sylvicole, des modes constructifs à mettre en place dans le cadre d'une économie de l'espace ...

■ **La mobilisation autour du projet de territoire**

Une élaboration réussie suppose des « temps forts », une « marche en avant » du processus, et une bonne appropriation des orientations du SCOT par les élus des Communautés et des Communes : il faut soutenir dans le temps l'intérêt des élus et des acteurs autour de l'émergence progressive du « projet »...

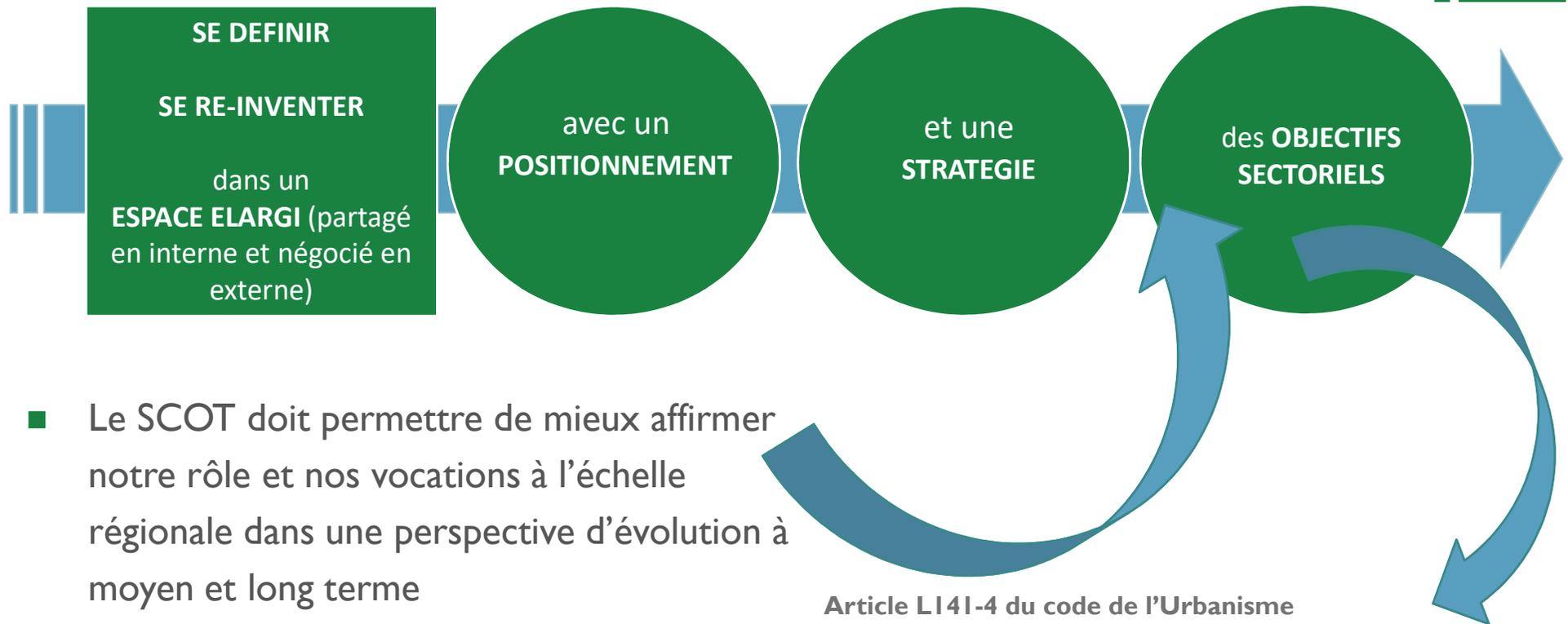
■ **La « Grenellisation » et l' « ALURisation »**

Prise en compte des textes légaux nouveaux (Lois « Grenelle », ALUR, de modernisation de l'agriculture, NOTRe, Duflot, etc...) : importance croissante de la limitation de la consommation d'espace, des questions de biodiversité (trame verte et bleue), de transports et de déplacements, d'énergie, mais aussi de paysage...



**L'enjeu d'une
stratégie
forte...**

... un projet de territoire « politique »



- Le SCOT doit permettre de mieux affirmer notre rôle et nos vocations à l'échelle régionale dans une perspective d'évolution à moyen et long terme
- Comme un espace présentant **une diversité de situations et d'atouts avec une véritable capacité de développement durable et équilibré,**
- Pour définir une stratégie qui prenne en compte les particularités du territoire.

Article L141-4 du code de l'Urbanisme

Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

Un projet de territoire
permet de faire émerger
la **spécificité** du territoire
et donner une capacité à **adapter** les
obligations légales et réglementaires...
aux problématiques locales.



**Qu'est-ce qu'un
SCOT
« Grenelle » et
« ALUR » ?**

Les éléments constitutifs du SCOT :

Un diagnostic et un Etat Initial de l'Environnement (EIE) qui mettent en évidence comment fonctionne le territoire, les tendances à l'œuvre, les besoins, les enjeux, les risques, les opportunités...



Prospective - scénarios



Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui traduit le choix d'un positionnement et des objectifs stratégiques induits pour le mode de développement futur choisi.



Un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), opposable, il précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du PADD, donner corps à la stratégie.



Constitution du rapport de présentation

Diagnostic - EIE

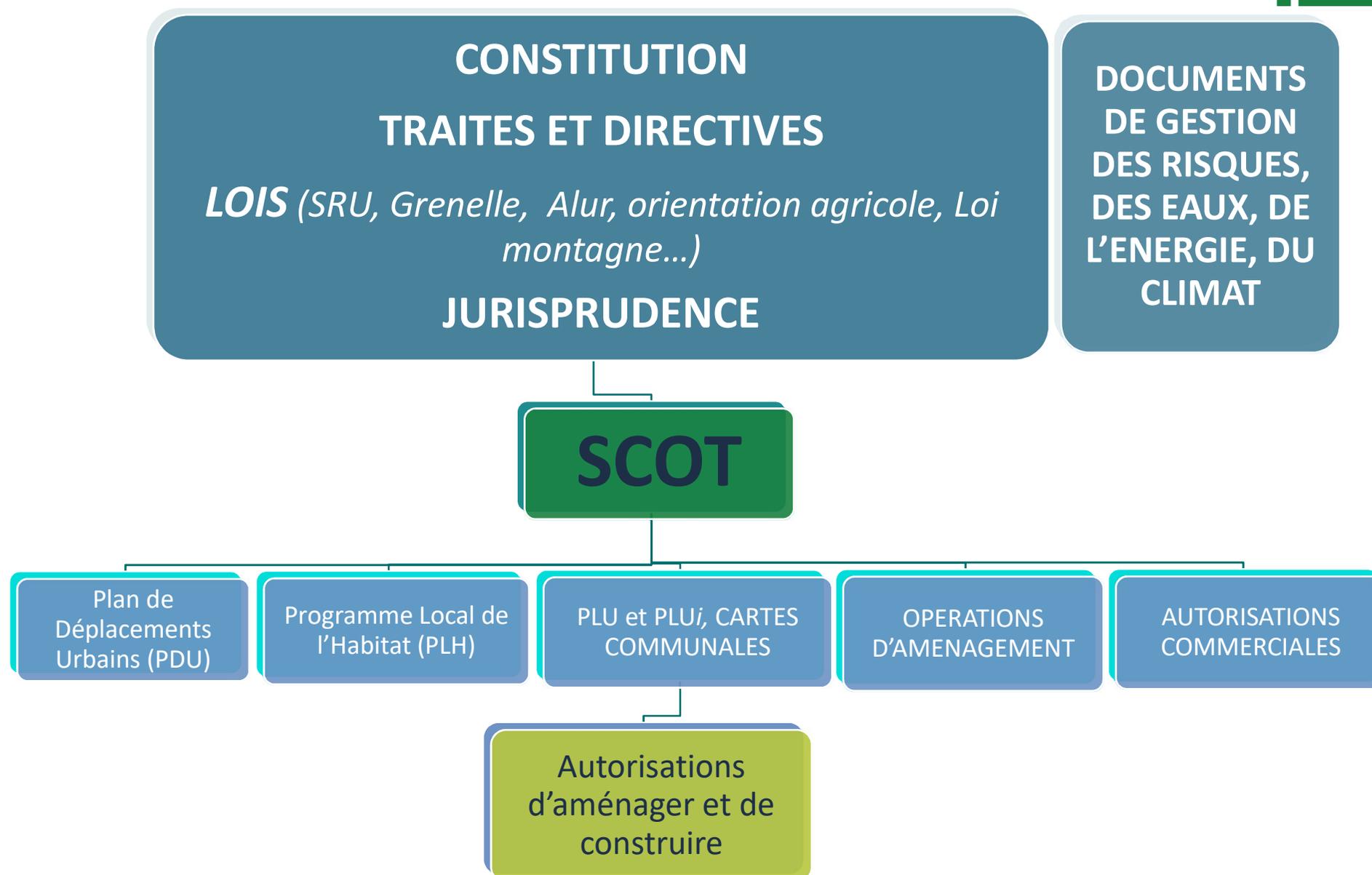
Explication des choix retenus,

Articulation avec les plans et programmes

Evaluation environnementale

Résumé non technique

Le SCOT et les autres documents



La programmation économique et résidentielle

Le SCOT doit définir des objectifs de logements par commune ou par communauté : construction neuve et rénovation/requalification, en fonction des objectifs de population retenus

Le SCOT doit définir une architecture des parcs d'activité à l'échelle du territoire : aménagement, vocations, surfaces...

L'enjeu de la consommation de l'espace et du lien entre urbanisation et présence de transport

25

Depuis la Loi SRU de 2000, renforcement du GRENELLE sur ces deux points

Renforcement ALUR + Loi d'orientation agricole

Rôle renforcé des CDPENAF (ALUR, loi de modernisation de l'agriculture)

Un enjeu d'adaptation aux territoires ruraux pour qu'ils restent vivants : c'est aussi l'intérêt des agriculteurs...

Avec une attention soutenue à leurs besoins tant sur le plan de la pression foncière que du bon fonctionnement de leurs exploitations et des filières associées : poursuivre la concertation de fond sur le projet agricole du territoire.

L'enjeu du développement commercial

Le SCOT peut comprendre un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) pour définir des zones commerciales à développer ou à rénover

Mais, dans tous les cas, le DOO du SCOT précise les orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal pour protéger le commerce de proximité et définit les « localisations préférentielles des commerces ».

L'enjeu de la trame verte et bleue, de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique

Le SCOT doit établir une trame verte et bleue pour éviter la « compartimentation » du territoire et lui permettre de fonctionner à long terme sur le plan environnemental en lien avec le PNR

Le SCOT doit définir une politique énergétique (production /consommation) en lien avec le PCET

Loi ALUR : le paysage, un enjeu de qualité urbaine à intégrer à la gestion de la densité

Le rapport de présentation, ajout

*Il identifie, en prenant en compte la **qualité des paysages** et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les PLU doivent analyser les capacités de densification et de mutation*

Le PADD , ajout

Objectifs des politiques publiques en matière de :

- ✓ **qualité paysagère,**
- ✓ *mise en valeur des ressources naturelles,*
- ✓ **prise en compte des temps de déplacement** (approche qualitative)

Le DOO, ajout :

- ✓ *Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) peut **préciser les objectifs de qualité paysagère***



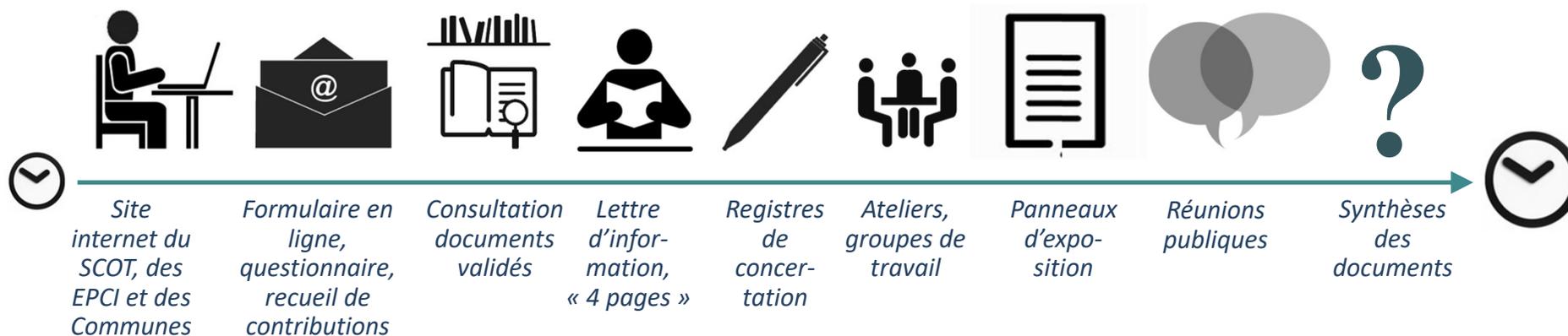
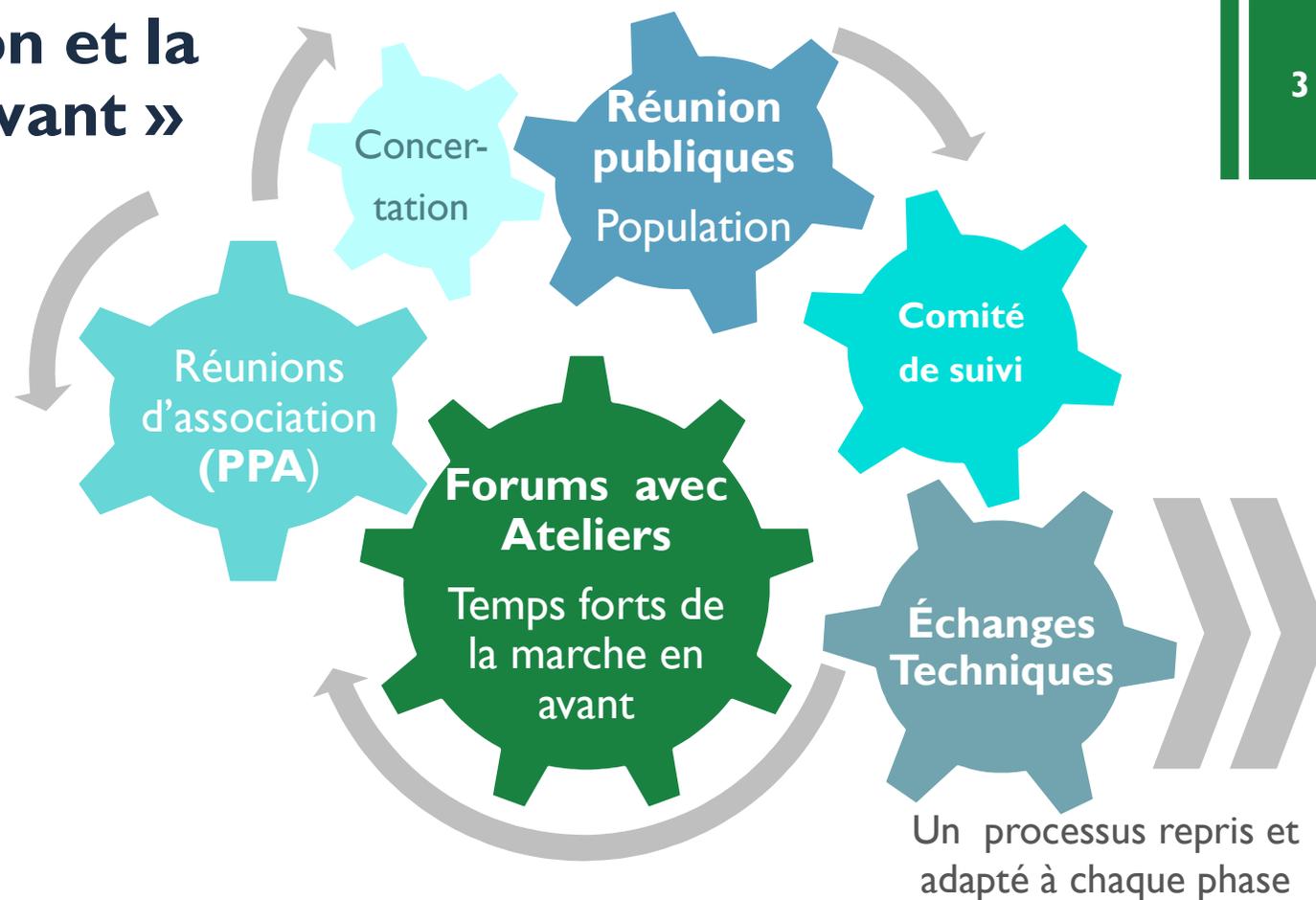
**Le SCOT :
comment va-t-
on travailler
pour que le
SCOT soit bien
le projet du
territoire ?**

Le mode de travail

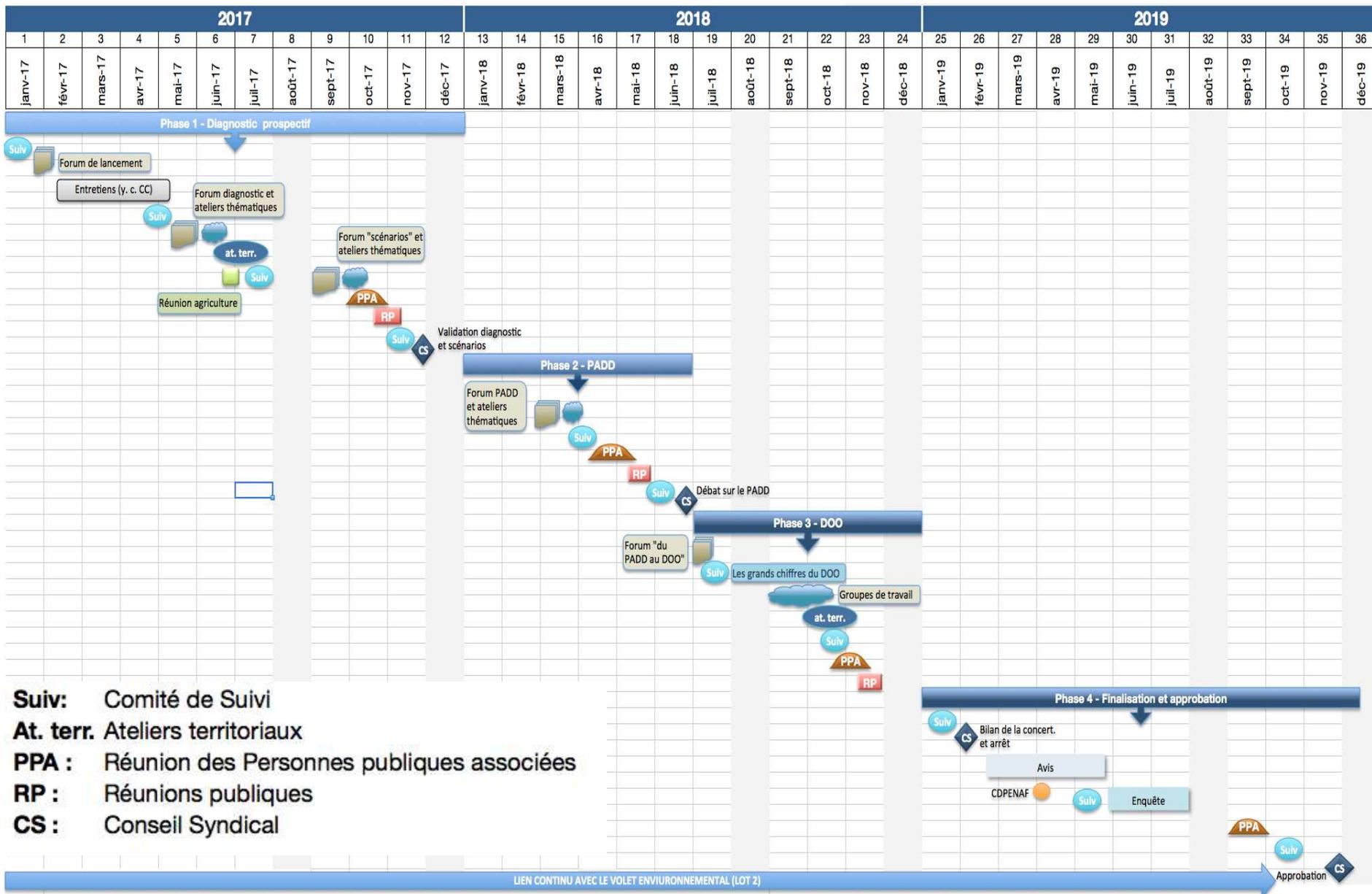
- **La prise en compte des Communautés et des Communes** : réunions avec les communautés de communes, forums destinés aux Communes, réunions publiques (destinées également aux élus non-membres des instances du SCOT)...
- **Des « temps forts » : des forums à chaque phase, avec des ateliers de travail** intégrant les axes « environnement », « économie », « vie sociale ». **Le forum « diagnostic » a été fixé au 22 juin 2017.**
- **Un atelier agricole a été fixé au 18 mai 2017.**
- **Un diagnostic transversal, une étape prospective, un DOO qui décline les objectifs du PADD, avec une contextualisation et une sectorisation des objectifs adaptée à la réalité des lieux.**

La concertation et la « marche en avant »

Un déroulement à adapter avec souplesse et réactivité, en lien avec la politique de communication du territoire



Un calendrier « calé » sur un arrêt en février 2019 et une approbation fin 2019



Elaboration du
SCOT du Pays
des Vosges
Saônoises



Merci de votre attention